

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015**

<p><b>Date de la convocation : 11 décembre 2015</b> Date d'affichage de la convocation: 11 décembre 2015</p>	<p><b>Nombre de membres en exercice : 19</b> <b>Nombre de votants : 17</b> <b>Nombre de procurations : 1</b></p>
<p><i>L'an deux mille quinze, le quinze décembre le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le onze décembre, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique Pougard, maire</i></p>	<p><b>Présents :</b> Dominique POUGNARD, Stéphanie DELGUTTE, Stéphane BONNIN, Patrice BARBOT, Catherine SAUVARD, Pascal AMICEL, Marc CHOLLET, Nadette PORCHER, Sylvie DEPLANQUE, Christine FAZILLEAU, Emmanuel FAZILLEAU, Fabrice BRAULT, Florence MARSAC, Thierry GAUTREAU, Stéphanie BOUROLLEAU, Didier FRAIGNEAU, Anne-Sophie VALLET</p>
<p><b>Secrétaire de séance :</b> S.DELGUTTE, 1<sup>ère</sup> adjointe</p>	<p><b>Absents excusés :</b> Coralie BABIN (pouvoir à C.SAUVARD), Hervé SABOURIN</p>

*La séance est ouverte à 20 h 50*

Dominique POUGNARD souhaite remercier Stéphanie GRANET qui a préparé ce conseil municipal au dernier moment suite à l'arrêt maladie de Christine BAVEREL. L'ensemble du conseil municipal s'y associe.

**1. Adoption du procès-verbal de séance du 10 novembre 2015**

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque des participants, il est adopté à l'unanimité.

<p><b>2.</b></p>	<p><b>Mise à disposition de personnel ATSEM par le Syndicat de Communes Plaine de Courance</b></p>	<p><b>D/2015-081</b></p>
<p><i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/12/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2015 Numéro de l'acte : FORS-2015-081 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151215-FORS-2015-081-DE</i></p>		

Suite au retour de la compétence Enfance et Famille, de la CAN au Syndicat de Communes Plaine de Courance, il s'agit d'acter la mise à disposition de Cathy POMMIER en tant qu'agent titulaire et Céline VIDEAULT en tant qu'agent contractuel.

Dominique POUGNARD rappelle que le personnel d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple peut être mis à la disposition d'une commune membre pour l'exercice de ses compétences lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation.

**Le conseil municipal,**

*Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,*

*Vu les projets de convention de mise à disposition de personnel entre le Syndicat de Communes Plaine de Courance et la commune de Fors concernant Mme Catherine POMMIER et Mme Céline VIDAULT,*

après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide :**

- ▶ **d'approuver les termes des conventions telles qu'elles lui ont été soumises, pour la mise à disposition des agents suivants :**

- **Madame Catherine POMMIER et Madame Céline VIDAUT**, Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles.

- Les modalités financières de ces mises à disposition sont les suivantes : **La commune de Fors remboursera au Syndicat de Communes Plaine de Courance les montants correspondant à la rémunération et aux charges sociales des deux agents équivalent au travail effectué pour le compte de la commune** et au vu d'un titre de recette émis semestriellement.

▶ **d'autoriser Mme Dominique POUGNARD, maire, à signer ces conventions, qui prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

<b>3.</b>	<b>Convention de remboursement des repas des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles</b>	<b>D/2015-082</b>
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/12/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2015</i> <i>Numéro de l'acte : FORS-2015-082 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-201511215-FORS-2015-082-DE</i>		

Mme Dominique POUGNARD précise que le temps de travail des ATSEM pendant le repas de midi des enfants dépend de la Commune et non du Syndicat. Comme les repas sur le temps de travail sont pris en charge, la commune doit les rembourser au Syndicat. Le remboursement s'effectuera à l'aide d'un titre émis semestriellement par le syndicat et réglé par mandat administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide d'autoriser Mme Dominique POUGNARD, maire, à signer une convention avec le Syndicat de Communes Plaine de Courance pour la prise en charge des repas des ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

<b>4.</b>	<b>Achat de licence IV</b>	<b>D/2015-083</b>
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/12/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2015</i> <i>Numéro de l'acte : FORS-2015-083 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151215-FORS-2015-083-DE</i>		

Madame POUGNARD rappelle que par la délibération D/2015-063 du 8 octobre 2015, le conseil municipal l'autorisait à procéder à une proposition d'achat de la licence IV du magasin Coop, pour un montant de 3.000 €.

Mme la Maire informe le conseil municipal que la proposition d'achat de la licence IV a été acceptée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal décide d'autoriser Mme Dominique POUGNARD, maire, à signer tout acte lié à l'achat de cette licence IV.**

<b>5.</b>	<b>Vote indemnité de conseil 2015</b>	<b>D/2015-084</b>
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/12/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2015</i> <i>Numéro de l'acte : FORS-2015-084 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151215-FORS-2015-084-DE</i>		

Dominique POUGNARD rappelle que le conseil vote tous les ans une indemnité destinée à rétribuer les prestations de conseil du comptable de la commune pour l'année écoulée. Le taux voté en 2014 était de 100 % ; ce taux s'applique sur une base calculée sur la moyenne des dépenses des trois exercices antérieurs.

**En 2014**, la base est de **1.368.374,00 €**, soit une indemnité au taux de 100 % de **464,60 €**

**En 2015**, la base est de **1.257.503,00 €**, soit une indemnité au taux de 100 % de **453,52 €**

Madame la maire précise que cette indemnité n'est pas obligatoire et que l'habitude a été prise, au fil des ans, de verser une indemnité au taux de 100 %. **Lors du conseil municipal du 23 octobre 2014**, il avait été évoqué que compte tenu

des difficultés financières auxquelles allaient se heurter les communes en 2015, notamment avec la baisse significative des dotations de l'Etat, ce taux serait revu à la baisse.

**Le conseil municipal,**

*Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat,*

*Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes,*

après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide :**

- **de demander le concours du receveur municipal pour assurer ses prestations de conseil et fixe le taux de l'indemnité à 85 % pour l'année 2015.**
- Cette indemnité, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, **est attribuée à Mme Nathalie BOURGUET qui occupe les fonctions de comptable de la commune de Fors depuis 2012.**

<b>6.</b>	<b>Décision modificative N°2 au budget primitif de la commune : Virements de crédits sur l'opération OPFI</b>	<b>D/2015-085</b>
Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/12/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2015 Numéro de l'acte : FORS-2015-085 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151215-FORS-2015-085-DE		

Mme la Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour créditer le chapitre 16 correspondant aux emprunts. Il s'agit de modification de crédits en dépenses.

**Mme Dominique POUGNARD demande aux participants de procéder à la décision modificative suivante :**

DM N° 2/2015 - Virement de crédits sur l'opération OPFI					
CRÉDITS A OUVRI	chapitre	compte	Opération	nature	montant
16	16	1641	<b>OPFI</b>	<i>Opérations financières</i>	<b>+ 2.500 €</b>
CRÉDITS A RÉDUIRE	chapitre	compte	OPERATION	nature	montant
23	23	2315	<b>218</b>	<i>Extension des réseaux d'électrification</i>	<b>- 2.500 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal de Fors accepte de procéder à la décision modificative précitée.**

<b>7.</b>	<b>Don d'une parcelle cadastrée ZN 48</b>	<b>D/2015-086</b>
Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 18/12/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2015 Numéro de l'acte : FORS-2015-086 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151215-FORS-2015-086-DE		

Monsieur Stéphane BONNIN, adjoint en charge de l'aménagement et de la voirie, informe l'assemblée que Madame GRAZIANA Liliane, a adressé un courrier à la mairie pour faire don d'un terrain de 10 ares 90 centiares situé au lieu-dit Modéron cadastré ZN48.

Cette parcelle s'étend sur une surface de 1 090 m<sup>2</sup> et est actuellement bordée d'une haie séparative avec la parcelle riveraine (environ 600 m<sup>2</sup>), le reste est en friche (environ 500 m<sup>2</sup>).

Si le Conseil municipal approuve ce leg, cette parcelle devra être entretenue par les services techniques et pourra faire l'objet d'un projet de reboisement.

Mme la Maire propose d'accepter cette offre et que la commune prenne en charge les frais inhérents à cette transaction.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :**

- **d'accepter la donation de cette parcelle**, sachant que les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- **d'autoriser Mme Dominique POUGNARD à signer tous les documents et actes notariés nécessaires à la réalisation de cette cession de terrain.**

<b>8.</b>	<b>Convention d'entretien de la Zone de Grolettes avec la CAN</b>	<b>D/2015-087</b>
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 23/11/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 23/11/2015</i> <i>Numéro de l'acte : FORS-2015-087- Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20151110-FORS-2015-070-DE</i>		

La zone des Grolettes relève maintenant de la compétence de la CAN. Celle-ci souhaite déléguer l'entretien courant à la commune.

Afin de préciser cet état de fait, une convention de prestations de service entre la commune et la CAN est proposée au conseil municipal. Celle-ci détaille précisément la prestation, ainsi que la contrepartie financière. Elle précise également que le pouvoir de police du Maire n'est pas transféré. Cette convention est signée pour une période d'un an.

**Le conseil municipal,**

*Vu l'adhésion de la commune de Fors à La Communauté d'Agglomération Niortaise au 1<sup>er</sup> janvier 2015,*

*Vu que les EPCI ont en charge la gestion des zones de développement économiques,*

*Vu la délibération décidant que le pouvoir de police reste de la compétence du Maire de Fors,*

après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide :**

- ▶ **d'approuver les termes de la convention**
- ▶ **d'autoriser Mme Dominique POUGNARD, maire, à signer cette convention, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

<b>9.</b>	<b>Vente de terrains</b>	
-----------	--------------------------	--

Fabrice BRAULT se retire de la salle afin de ne pas prendre part à la discussion.

Dominique POUGNARD explique que suite aux rencontres avec les agriculteurs dans le cadre de la transformation des baux ruraux dans les communaux en baux environnementaux, il est apparu que 9 hectares sont loués aujourd'hui en dehors des communaux.

Dominique POUGNARD propose de réunir la Commission Agricole pour identifier précisément tous les terrains concernés et faire une proposition au conseil municipal de la suite à donner.

<b>10.</b>	<b>Convention de restauration scolaire avec Juscorps</b>	
------------	--	--

Dominique POUGNARD informe le conseil municipal que la commune de Juscorps a accepté notre proposition d'élaboration des repas de l'école.

<b>10.</b>	<b>Diagnostic AD'APT des bâtiments communaux</b>	
------------	--	--

Didier FRAIGNEAU présente le diagnostic d'Accessibilité des bâtiments communaux élaboré avec Nadette PORCHER et Marc CHOLLET.

Dans ce document sont répertoriés toutes les parties difficiles d'accès pour ceux classés en ERP (Etablissements Recevant du Public).

Il s'avère que plusieurs bâtiments ne respectent pas la loi handicap 2005. Un chiffrage de ces travaux sera réalisé et un calendrier de réalisation sera établi.

## 11. **Grand prix photos en collaboration avec le Comité de Jumelage**

Un concours photos est organisé par le Comité de Jumelage : 12 candidats, élèves de CM1-CM2 ont répondu avec une dizaine de photos chacun. L'objectif de ce concours est de transformer les deux premières photos en carte postale, sachant que le comité de jumelage de Penkun s'est inscrit dans la même démarche et va lui aussi choisir deux photos de Penkun pour cette carte postale commune.

Le conseil municipal décide de s'associer à cette remise de prix qui aura lieu le 14 janvier 2016 et de choisir une photo à qui il décernera le « prix de la commune ».

## **INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

### ⇒ ***Bail de la Forge***

Le bail de La Forge est signé, avec mise à disposition gratuite jusqu'à la fin des travaux ou au plus tard le 1er juin 2016.

### ⇒ ***Plantations***

Les plantations ont eu lieu le samedi 4 décembre. Un gros travail a été fourni par les bénévoles de Fors Passion, et il est dommage que la population n'est pas participé plus que ça et notamment les enfants des écoles.

### ⇒ ***Vol des illuminations de Noël***

Comme il a déjà été indiqué dans la presse, les illuminations de Noël près de la Mairie ont été volées. Nous ne pouvons que regretter cet état de fait. Une plainte a été déposée. Le coût pour la commune s'élève à 644 €.

### ⇒ ***Comité de Jumelage***

Le comité de Jumelage accueillera les allemands du 19 août au 26 août 2016. Pour ce séjour l'association s'est vu attribuée une subvention de 7500 € par l'Europe. Les personnes intéressées pour accueillir peuvent se faire connaître auprès du comité de jumelage.

### ⇒ ***Modification circulation rue du Plan de la Cour***

Le test de modification de circulation de la rue du Plan de la Cour devait être mis en place début décembre. Mais comme il n'y avait pas assez de séparateurs de voies en plastique « baliroads » disponibles, ce test aura lieu à partir du 18 janvier 2016.

\*\*\*\*\*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20***

<b>Récapitulatif des délibérations prises en séance du 15 décembre 2015</b>				
N° délib.	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
<b>2015-081</b>	5.7	<i>Intercommunalité</i>	Mise à disposition de personnel par le Syndicat de Communes plaine de Courance	1
<b>2015-082</b>	7.1	<i>Décisions budgétaires</i>	Convention de remboursement des repas des ATSEMS	2
<b>2015-083</b>	7.1	<i>Décisions budgétaires</i>	Achat de licence IV	2
2015-084	7.1	<i>Décisions budgétaires</i>	Vote de l'indemnité de conseil 2015	2-3
<b>2015-085</b>	7.1	<i>Décisions budgétaires</i>	DM N°2 au budget primitif 2015 de la commune : virement de crédits sur l'opération OPFI	3
<b>2015-086</b>	3.6	<i>Autres actes de gestion du domaine privé</i>	Don d'une parcelle cadastrée ZN 48	3-4
<b>2015-087</b>	3.5	<i>Autres actes de gestion du domaine public</i>	Convention d'entretien de la zone « Les Grolettes » avec la CAN	4

**Emargement des membres du conseil municipal du 15 décembre 2015**

**Dominique POUGNARD, maire**

**Stéphanie DELGUTTE, adjointe**

**Stéphane BONNIN, adjoint**

**Catherine SAUVARD, adjointe**

**Patrice BARBOT, adjoint**

**Pascal AMICEL, adjoint**

**Marc CHOLLET**

**Nadette PORCHER**

**Hervé SABOURIN** ~~absent excusé~~

**Sylvie DEPLANQUE**

**Christine FAZILLEAU**

**Emmanuel FAZILLEAU**

**Fabrice BRAULT**

**Coralie BABIN** ~~absente excusée~~

**Florence MARSAC**

**Thierry GAUTREAU**

**Stéphanie BOUROLLEAU**

**Didier FRAIGNEAU**

**Anne-Sophie VALLET**